

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2025-068 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
18 rue André FAVREAU
Pour stationner une benne et un camion benne

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SARL MAGALHAES
RUE DES WAGONNETS
17137 NIEUL SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour stationner une benne et un camion benne, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 18 rue André FAVREAU.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du jeudi 20 février 2025 à 8h00 au vendredi 14 mars 2025 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 18 rue André FAVREAU, au droit du chantier pour stationner une benne et un camion benne par l'entreprise « SARL MAGALHAES ».

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « SARL MAGALHAES » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SARL MAGALHAES ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- SARL MAGALHAES

Fait à La Flotte, 18 février 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

